Un Syrien qui s'était introduit sur le tarmac d'Orly sera jugé le 14 décembre

06/11/2017 à 13h50

Il a affirmé *"vouloir rejoindre la Syrie"*, selon une source proche du dossier. Un Syrien a été placé en détention provisoire dans l'attente de son procès fixé au 14 décembre, après avoir été interpellé à l'aéroport d'Orly (Val-de-Marne) jeudi 2 novembre, a appris l'AFP auprès du parquet de Créteil samedi.

L'homme, âgé de 27 ans, a été placé en garde à vue jeudi matin à l'aéroport d'Orly. Il avait forcé un point de contrôle de l'aéroport, puis s'était *"dirigé vers une porte sécurisée"*. Il avait ensuite déclenché un système d'urgence *"permettant d'ouvrir cette porte donnant accès au tarmac"*, a expliqué une source proche du dossier.

Le jeune Syrien a tenté de se diriger vers un avion de la compagnie nationale tunisienne Tunisair, sans que l'on sache s'il a réussi à s'y introduire ou non. Il a rapidement été appréhendé. *"C'est un homme dépourvu de ressources qui cherche à repartir dans son pays"* et qui serait *"médecin, selon ses dires"*, a précisé cette même source.

Selon les premiers éléments de l'enquête, il ne serait ni demandeur d'asile, ni réfugié. Son mode d'entrée sur le territoire français n'est pas encore connu. Il ne peut pas voyager *"normalement"*, son passeport étant périmé et les services consulaires de l'ambassade syrienne en France ne fonctionnant plus.

www.francetvinfo.fr